

**Zeitschrift:** Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

**Herausgeber:** Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

**Band:** 12 (1936-1937)

**Heft:** 17

**Rubrik:** Petites nouvelles

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

naisse son axe de retraite, dégageant le champ de tir, et l'endroit où il doit se rendre.

#### IV. La collaboration.

1. L'inattention dont notre troupe fait souvent preuve aux manœuvres, provient dans une large mesure de l'ignorance dans laquelle on la tient.

Beaucoup d'hommes semblent il est vrai ne pas tenir à être **orientés**. Mais si leurs officiers se mettent en tête de forcer leur attention par des explications claires et vivantes, de les questionner souvent et de les amener à réfléchir, l'indifférence cède vite le pas au désir de jouer un rôle utile.

Tant que l'homme ne sait pas de quoi il s'agit, on ne saurait en effet lui demander de se comporter correctement au combat.

Le cdt cp. déjà, le lieut. ensuite s'efforceront donc de bien mettre **leurs hommes dans la situation**, puis de les **tenir au courant**, à chaque instant, quand ce ne serait qu'un homme isolé chargé de renseigner ses camarades. Il y a là un sérieux progrès à réaliser.

En retour, l'homme qui aura compris qu'on vise ce faisant à le mettre en mesure de collaborer:

- attirera l'attention de son chef au combat sur l'attitude de l'ennemi et des voisins,
  - ne se contentera pas de porter un message, mais ouvrira les yeux en cours de route, questionnera, donnera des renseignements pour en obtenir et en rapporter au retour,
  - en l'absence de chefs, interpellera des isolés, observera les troupes qui défilent à proximité, curieux de leur incorporation et de leur destination,
  - annoncera au passage devant un chef non pas son nom, qui est sans importance, mais sa fonction ou sa mission, etc.
2. On a vu d'autre part l'importance accrue de la **liaison**, mise en évidence par l'organisation nouvelle. Son bon fonctionnement dépend, là aussi, de la façon dont cdt cp. et chef de sct. auront su en démontrer l'utilité et en exiger la réalisation.

A l'intérieur du gr. comme aussi entre le gr. et les voisins, la liaison est affaire des chefs d'éq. qui peuvent en charger un homme; entre le gr. et le chef de sct., elle est assurée par le chef de gr., lequel peut désigner le n° 6 et, lorsque celui-ci tire, un pourvoyeur; entre la sct. et les gr. ainsi qu'avec le cdt cp., par les ordonnances de combat. La liaison doit pouvoir fonctionner sans interruption; elle doit être recherchée par les deux bouts où, lorsqu'elle se perd, on est soucieux de la rétablir.

3. L'homme qui s'arrête debout en plein combat, se profile sur une crête ou se démasque inopportunément, court lorsque rien ne le menace ou au contraire se promène sous le feu ennemi prouve l'insuffisance de son instruction ou de son intérêt.

La subdivision qui, clouée au sol par le feu ennemi, reprend sa progression sans appui de feu perceptible, qui au contraire tarde à exploiter un appui de feu témoigne, chose plus grave encore, de l'impéritie de son chef.

Insuffisance des uns, impéritie des autres proviennent souvent d'une instruction trop formelle ou trop compliquée. Le meilleur moyen d'enseigner le combat consiste à créer une *ambiance simple, mais vivante*, puis de faire appel au *bon sens*, en quoi se résume toute la tactique des petites unités.

Par son attitude aux manœuvres, la troupe doit manifester son aptitude à collaborer et son désir de le faire. Aux supérieurs et aux arbitres incombe le devoir d'encourager et de diriger les efforts, ev. de les exiger. Ce faisant, ils épargneront à la troupe des pertes inutiles et un apprentissage toujours très démoralisant sous un feu réel.

*Colonel Léderrey.*

#### Petites nouvelles

Le problème de l'instruction préliminaire de nos jeunes gens en vue d'une préparation plus rationnelle et plus étendue au service militaire, ainsi que la question de leur développement intellectuel après leur sortie de l'école, font actuellement

l'objet, tant au point de vue militaire qu'au point de vue politique, de nouvelles et fort intéressantes discussions.

Les journaux nous ont annoncé dernièrement que le Conseil fédéral avait décidé de soumettre aux Chambres une proposition déclarant désormais obligatoire l'instruction militaire préparatoire. D'ores et déjà, l'on a pu se rendre compte que cette nouvelle avait été accueillie, en général, avec pleine satisfaction. Ceux qui préconisent la préparation intellectuelle en vue de la défense nationale et l'instruction civique de notre jeunesse, seront tout particulièrement heureux de la décision qui vient d'être prise par notre gouvernement. Il nous paraît donc tout indiqué que ceux qui ont à cœur la préparation intellectuelle de nos jeunes gens en vue de la défense nationale et leur développement physique, s'unissent pour organiser, c'est-à-dire pour déclencher cette action patriotique et militaire. L'Association suisse de sous-officiers se doit, à ce propos, d'y figurer au premier rang.

\* \*

Une conférence convoquée par l'Association nationale d'éducation physique pour discuter de la réorganisation de l'ensemble du sport suisse s'est tenue le 14 avril à Berne, sous la présidence de M. Minger, chef du Département militaire fédéral, et en la présence, en outre, des délégués de ladite association, de deux membres de la commission fédérale de la gymnastique et des sports et de représentants du D. M. F.

Les représentants de l'Association nationale d'éducation physique se sont déclarés d'accord, en principe, de procéder à une réorganisation du sport suisse. Le Comité central de l'Association va maintenant s'occuper des préparatifs d'élaboration du projet de réorganisation.

\* \*

L'école de recrues des troupes de défense aérienne qui est entrée en service le 8 février à Kloten, effectue actuellement des tirs près de Montana, sur le plateau de Crans. Elle dispose de 3 canons anti-aériens modernes Vicker, d'un calibre de 7,5 cm, 2 appareils de commandement, de projecteurs et d'appareils détecteurs de son.

La 2<sup>me</sup> école de 1937 aura lieu du 2 août au 30 octobre. Outre le matériel ci-dessus mentionné, elle disposera d'une btrr. d'essai de canons anti-aériens Schneider du Creusot.

\* \*

Le commandement des troupes volontaires de couverture-frontière à Bulach est à même d'engager un nouveau contingent d'officiers, de sous-officiers et de soldats volontaires. Pour les compagnies à former en premier lieu entrent en considération de préférence des militaires de la Suisse romande et de la Suisse orientale. Sont acceptés les candidats jouissant d'une bonne réputation, actuellement sans travail et célibataires, appartenant à l'élite, exceptionnellement à la landwehr.

Les volontaires de la couverture-frontière reçoivent outre la subsistance et le logement, la solde réglementaire du grade, les sous-officiers et soldats en plus un supplément de solde de 1 franc par jour. La durée de l'engagement est normalement de 6 mois.

\* \*

Le petit épisode suivant, parfaitement authentique, qui s'est déroulé la semaine dernière, à l'occasion de l'exercice d'alarme pour la protection de la frontière et auquel participèrent des troupes de la 4<sup>me</sup> division, prouve avec quel sérieux la population frontière prend part à ces exercices. Comme on le sait, le landsturm est toujours mobilisé à cette occasion. Or, le dernier jour de la manœuvre, soit mercredi matin, un groupe d'hommes du landsturm était rassemblé à l'orée d'un bois aux environs de Rheinfelden, après avoir occupé les positions désignées sous une pluie battante. Survint un groupe d'officiers supérieurs ayant pris part à l'exercice. Le chef des landsturmiens, un vieux sergent moustachu et barbu, annonça ses hommes. Un colonel s'approcha afin de les inspecter et s'arrêta tout à coup devant un visage juvénile qui émergeait sous un vieux képi.

« Comment êtes-vous déjà incorporé dans le landsturm? » demanda-t-il, étonné. La réponse lui parvint, non de l'interpellé, mais de son voisin, un vieux landsturmiens: « Mon colonel, c'est mon fils âgé de 15 ans. Il voulait absolument venir avec moi. Finalement, je lui ai trouvé un képi, une vieille capote, un fusil et je l'ai emmené avec moi. »

Sans un mot, le colonel salua, serra la main de l'homme et s'éloigna. En effet, toute parole aurait été superflue. Le fait en lui-même n'est-il pas suffisamment éloquent? Il prouve une fois de plus que, pour couvrir la frontière, tous chez nous répondent: présent!